

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 08 FÉVRIER 2016

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, le 08 février 2016 à 20h00.

## **SONT PRÉSENTS :**

M. Pierre Yelle, maire  
MM. Pascal Théroix, conseiller  
Yves Plante, conseiller  
Daniel Labbé, conseiller (arrivée 20h10)  
Réjean Gamelin, conseiller  
Mme Julie Bouchard, conseillère (arrivée 20h20)  
M<sup>me</sup> Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière-adjointe  
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

## **EST ABSENT :**

M. Jean Duhaime, conseiller

Assistance : 5 citoyens

### **1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire, Pierre Yelle, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

### **2. Quorum**

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Yelle, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

**16-02-30**

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller Pascal Théroix

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

**16-02-31**

### **4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016**

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

**16-02-32**

## **5. Adoption du règlement numéro 03-2016 relatif à l'interdiction de l'épandage**

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 52 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Municipalité de Saint-François-du-Lac a le droit d'interdire l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers pendant certains jours;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se prévaloir de cette disposition en ce qui concerne la réglementation de l'épandage;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 janvier 2016 par le conseiller Réjean Gamelin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit à savoir :

### **Article 1**

Le présent règlement portera le titre de Règlement relatif à l'interdiction de l'épandage.

### **Article 2**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

### **Article 3**

La Municipalité de Saint-François-du-Lac interdit l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers durant les jours suivants :

24, 25 et 26 juin 2016

1<sup>er</sup> juillet, 02 et 03 juillet 2016

23 et 24 juillet 2016

30 et 31 juillet 2016

06 et 07 août 2016

### **Article 4**

La secrétaire-trésorière peut, par écrit et sur demande, autoriser une personne à effectuer un épandage interdit par le règlement dans le cas où il y a eu de la pluie pendant trois jours consécutifs et elle doit accorder l'autorisation.

### **Article 5**

Toute personne qui procède à un épandage non autorisé ou toute personne qui, de quelque manière que ce soit, influence ou incite quelqu'un à procéder à un épandage non autorisé commet une infraction.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

## Article 6

Quiconque commet une infraction est passible d'une amende maximale de mille dollars (1 000 \$) pour une première infraction s'il est une personne physique et d'une amende maximale de deux mille dollars (2 000 \$) s'il est une personne morale. Pour une récidive, l'amende maximale est de deux mille dollars (2 000 \$) s'il est une personne physique et de quatre mille dollars (4 000 \$) s'il est une personne morale.

## Article 7

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Une demande de dispense de lecture a été demandée puisqu'une copie du projet de règlement a été remise au moins deux (2) jours avant l'adoption dudit règlement à tous les membres du conseil.

16-02-33

### **6. Coopérative de Solidarité de Santé Shooner-Jauvin – Contribution 2016**

CONSIDÉRANT que la Coopérative de Solidarité de Santé Shooner-Jauvin a transmis la facture de notre contribution pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a déjà adopté la résolution numéro 13-09-175 pour confirmer leur participation financière des années 2014 à 2016 et que le montant de l'année 2016 est de 16 278,69 \$ tel que décrit dans la présente facture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER une somme de 16 278,69 \$ au nom de la Coopérative de Solidarité de Santé Shooner-Jauvin en guise de contribution pour l'année 2016;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

16-02-34

### **7. Mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton – Vérification comptable de l'année 2015**

CONSIDÉRANT que la firme de comptable Raymond Chabot Grant Thornton offre ses services pour la vérification comptable de l'année 2015;

CONSIDÉRANT que l'offre de services s'élève à 8 200 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER la firme de comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour le mandat ci haut mentionné;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense et de payer la facture présentée à la fin du mandat;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-413 « Vérification » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution au budget 2015.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

**16-02-35**      **8.      Association de Hockey Mineur des Villages – Commandite pour le rendez-vous des champions**

CONSIDÉRANT que l'Association de Hockey Mineur des Villages organise le « Rendez-vous des champions »;

CONSIDÉRANT qu'il sollicite une contribution financière pour aider à défrayer le coût des dépenses lors de cette journée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER une somme de cent dollars (100,00 \$) à l'Association de Hockey Mineur des Villages;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**16-02-36**      **9.      Musée des Abénakis – Cocktail-bénéfice**

CONSIDÉRANT que le Musée des Abénakis a envoyé une invitation pour leur cocktail-bénéfice du jeudi 24 mars 2016 à 17h30;

Considérant que le coût d'un billet est de 75 \$ pour les membres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Thérout

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'achat de deux billets pour un total de 150 \$;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 «Dons à des organismes» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**16-02-37**      **10.      Ministère des Transports – Reddition de comptes 2015 concernant le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 53 275 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

## 16-02-38 11. Entretien paysager – Complément de la résolution numéro 16-01-20

CONSIDÉRANT que M. Michel Jacques n'a pas inclus le montant de la main d'œuvre dans la soumission déposée et adoptée par la résolution numéro 16-01-20;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 1 200 \$ doit être ajouté pour la main d'oeuvre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AJOUTER un montant de 1 200 \$, sans taxe applicable, au contrat d'entretien paysager pour la rémunération de la main d'œuvre;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-522 «Entretien d'immeubles» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

## 16-02-39 12. Construction Maltech Inc. – Mandat pour des travaux au centre communautaire

CONSIDÉRANT qu'au centre communautaire, la porte de la maison des jeunes doit être changée complètement, les murs du local de l'Âge d'or doivent être terminés et qu'un escalier doit être ajouté avec un demi mur sur la scène;

CONSIDÉRANT que Construction Maltech Inc. offre ses services pour un montant de 4 775 \$ plus les taxes applicables, le tout, incluant les matériaux et la main d'oeuvre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER Construction Maltech Inc. pour effectuer les travaux tel que mentionné dans la soumission du 2 février 2016;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-20-522 «Entretien centre communautaire» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

16-02-40

**13. RGMR Bas-Saint-François – Demande d’une ristourne provenant du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l’élimination des matières résiduelles**

CONSIDÉRANT qu’en 2012 nous avons reçu une ristourne de 44 249 \$, et qu’en 2013, nous avons reçu une ristourne de 44 396 \$ pour encourager les municipalités à continuer la récupération et réduire le tonnage des déchets, ainsi qu’à retourner une partie des sommes reçues grâce aux municipalités;

CONSIDÉRANT que ces montants proviennent du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l’élimination des matières résiduelles pour chacune des municipalités selon leur implication;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER à la RGMR Bas-Saint-François de nous accorder une ristourne provenant du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l’élimination des matières résiduelles.

**14. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES**

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant

**15. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

**16. RAPPORT DES COMITÉS**

Messieurs Réjean Gamelin, Daniel Labbé et Pascal Thérooux, conseillers, donnent rapport de leur comité respectif, soit, la Maison des jeunes, la Coop de santé et les loisirs. M. Pierre Yelle, maire, fait un résumé de ses démarches du mois de janvier.

16-02-41

**17. COMPTES À PAYER**

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 08 FÉVRIER 2016

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
5600	AA Propane inc. (Propane garage municipal)	498.50
5601	Aquatech (Exploitation ouvrages d'eau usée - Février 2016)	1 296.47
5602	Avensys (Achat d'équipement et mise en route - Usine)	14 338.30
5603	Bélanger Sauvé avocat (Déboursés du 1 janv. au 31 déc. 2015)	49.99
5604	Buropro Citation (Fournitures)	187.55
5605	CSST (Ajustement et frais dossier)	37.26
5606	Dufault Gérard (Déneigement Bornes-Fontaines janvier)	220.00
5607	Éditions Yvon Blais inc. (Les) (Abonnement et mise à jour)	157.50
5608	Éditions Juridiques FD(Les) (Abonnement et mise à jour)	283.50
5609	Emondage Crevier (Élagage Ile-St-Jean)	350.00
5610	Entreprises d'électricité D.A. inc. (Entretien centre communautaire)	234.56
5611	Fonds de l'information foncière (Droit de mutations - Janvier 2016)	24.00
5612	Gamelin Ghislaine (Entretien ménager - Janvier 2016)	335.00

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

5613	Groupe Environex (Analyses d'eaux usées - janvier)	150.15
5614	Hydro Performance (Nettoyage et dégivrage)	265.88
5615	Veolia Water Technologies Canada inc. (Ensemble analyse usine)	172.46
5616	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	352.17
5617	MRC de Nicolet-Yamaska (Quote-part 1/3 - janvier)	41 409.96
5618	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	32.20
5619	Pétroles Hubert Gouin (les) (Chauffage bureau municipal)	380.43
5620	PG Solutions inc. (Fournitures bureau 2016)	1 430.48
5621	Régie incendie Pierreville - St-Francois-du-Lac (Interv. Église)	1 834.68
5622	Régie I.A.E.P. (Quote-part - Février 2016)	7 664.10
5623	Régie de gestion des matières résiduelles (Location conteneur)	1 170.00
5624	Soudures F.H.inc.(Soudures pour installation d'une sonde)	723.77
5625	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossier - Décembre et Janvier)	360.00
5626	Xylem Canada Compagny (Câble pour barre guide poste principal)	622.45
5627	Piché Paul (Allocation cellulaire - Février 2016)	25.00
5628	Dufault Gérard (Déneigement édifices - Février 2016)	1 518.00
5629	Laneuville Sylvain (Déneigement édifices - Février)	150.00
5630	Ferme Alexis senc. (Déneigement chemins d'hiver - 3/5)	17 246.25
5631	Régie incendie Pierreville-St-Francois-du-Lac (Quote-part - Février)	16 960.50
5632	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part-Février 2016)	13 464.00
5633	Hydro-Québec (Électricité éclairage public - Janvier 2016)	1 089.31
5634	Entreprises Pierreville ltée (Location machinerie)	457.03
5635	Aquatech (Exploitation ouvrages d'eau usée - Février 2016)	2 203.69
PPA	RREMQ-Régime de retraite (Cotisation janvier 2016)	1 689.82
	<b>TOTAL DES CHÈQUES</b>	<b>129 384.96</b>

### COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
5580	ADMQ (Cotisations 2016 - Peggy et Hélène)	1 645.29
5581	COMBEQ (Cotisations 2016 - Marcel)	373.67
5582	PG Solutions inc. (Contrat d'entretien 2016)	7 438.90
5583	Comité des Loisirs (1er vers./4 - Subvention 2016)	10 000.00
5584	Association régionale de loisir personnes handicapées (Don 2016)	100.00
5585	Bougie-Bus (Subvention transport adapté 2016)	6 587.00
5586	OBV YAMASKA (Cotisations 2016)	50.00
5587	Cercle des fermières (Contribution 2016)	100.00
5588	SPAD (Société protectrice des animaux sur le territoire 1er vers./ 2)	2 020.11
5589	Fondation Hôtel-Dieu (Contribution 2016)	100.00
5590	Ministère du Revenu du Québec (Ajust. sommaire relevé 1 - 2015)	255.43
5591	Hydro-Québec (Éclairage public - Décembre 2015)	3 917.20
5592	Bell Canada (Téléphones édifices - Janvier 2016)	766.51
5593	Concepts Logiques 4 DI inc. (Licence annuelle Biblionet)	5 058.90
5594	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Janvier)	56.76
5595	Croix Bleue Médiavie (Ass.collective - Février 2016)	1 807.42
5596	Télérecharge (Timbres)	1 149.75
5597	Petite Caisse (Eau, Produits, Clés)	241.69

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

5598	Receveur Général du Canada (DAS Fédérales - Janvier 2016)	2 274.35
5599	Ministère du Revenu du Québec (DAS Provinciales - Janvier 2016)	5 900.20
	<b>TOTAL DES CHÈQUES</b>	<b>49 843.18</b>

### **DÉBOURSÉS JANVIER 2016**

	Salaires Janvier 2016	15 079.60
	<b>TOTAL DES DÉBOURSÉS</b>	<b>15 079.60</b>

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé  
Appuyé par la conseillère Julie Bouchard  
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D' AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 08 FÉVRIER 2016;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2016 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

### **18. Période de questions**

➤ Puisards rue Notre-Dame

### **19. Conclusion**

**16-02-42**

### **20. Levée de la séance**

Après réponses aux contribuables,  
Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin  
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé  
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20 h 40.

---

*Pierre Yelle*  
*Maire*

---

*Hélène Latraverse*  
*Secrétaire-trésorière adjointe*